



- PROCES VERBAL DE SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL - DU 23 OCTOBRE 2023 -

COMMUNE DE PLOUGOURVEST

Date de convocation : 11/10/2023

Le Lundi vingt-trois octobre deux mil vingt-trois, le Conseil Municipal de la commune de PLOUGOURVEST, légalement convoqué, s'est réuni à la salle de réunion du Centre d'activités, sous la présidence de Monsieur le Maire, Jean JEZEQUEL, en session ordinaire.

Étaient présents : JEZEQUEL Jean, LE FOLL Sylvie, JEZEGOU Romain, ROHOU Gilles, QUELENNEC Marie-Françoise, OULHEN Jean-François, Maryse MIOSSEC, MONSIGNY Bertrand, PRIGENT Yolande, PAUGAM Jean-Luc, ROLLAND Laëtitia

Absents excusés : CORVEZ Christelle * pouvoir donné à JEZEQUEL Jean

Secrétaire de Séance : Yolande PRIGENT

Ordre du jour :

- 1 ♦ Approbation du procès-verbal du Conseil Municipal du Lundi 4 septembre 2023,
- 2 ♦ Compte-rendu des différentes commissions communales et extra communales,
- 3 ♦ Situation de travaux,
- 4 ♦ Point sur le Lotissement du Moulin,
- 5 ♦ Désignation d'un référent déontologue des élus,
- 6 ♦ Point sur le transfert de la compétence de police de la publicité,
- 7 ♦ Transfert de compétences « eaux et assainissement » à la CCPL au 1^{er} janvier 2024 : Décision modificative 1 sur le Budget Assainissement
- 8 ♦ Ressources Humaines :
 - Point sur le personnel communal,
 - Autorisation de recruter un agent contractuel pour remplacer un agent momentanément absent,
 - Point sur le contrat groupe du CDG29 : Prévoyance complémentaire (Relyens),
 - Point sur le contrat groupe du CDG29 : Protection sociale complémentaire Santé (MNT),
- 9♦ Téléphonie : mise en place du numérique dans l'ensemble des bâtiments communaux (suppression de l'analogie),
- 10♦ Fonds vert : mise aux normes de l'éclairage et chauffage à la Mairie,
- 11♦ Résultat de la consultation d'entreprise pour l'aménagement des abords du Pouldu,
- 12♦ Travaux d'assainissement à la salle du Pouldu : installation d'un Filtre à sable,
- 13♦ Mise en place d'une Boîte à livres près de la bibliothèque Espace Hervé Loaec,
- 14♦ Projet d'équipement de loisirs,
- 15♦ CCPL : rapport d'activités 2022,
- 16♦ SDEF : rapport d'activités 2022,
- 17♦ Motion de soutien aux EHPAD Publics,
- 18♦ Questions diverses.

Monsieur le Maire demande de rajouter un point à l'ordre du jour :

-SDEF- programme de travaux 2023- Extension de l'éclairage public à la salle polyvalente du Pouldu

Accord unanime des membres du Conseil pour cet ajout.

1- Approbation du Procès-verbal du Conseil Municipal du 4 Septembre 2023

Monsieur le Maire propose au Conseil municipal d'approuver le procès-verbal de la séance du 04/09/2023.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité, adopte le procès-verbal de la séance du Conseil municipal du 04/09/2023.

2- Compte-rendu des différentes commissions communales et extra communales

Monsieur le maire a fait le point sur les différentes commissions extra-communales.

L'organisation du repas des 65 ans et + a eu lieu au Restaurant Le Breizh 29 où 96 convives ont assisté au repas.

Un point est réalisé par Sylvie LE FOLL sur les commissions « Finances » et « mobilité » de la CCPL.

Un point est également fait par Romain JEZEGOU sur les différentes réunions PLUI-H avec la CCPL.

3- Situation de travaux

Monsieur le Maire fait le point sur les travaux en cours de la commune :

- Lotissement de la source : l'ensemble des maisons sont sorties de terre. La voirie définitive sera à programmer en avril-mai 2024 avec l'installation de l'éclairage public.
- Travaux d'effacement de réseau électrique 20 000 Volt, allant de Coativillec vers le transformateur situé Rue de la Mairie (près de l'atelier communal), vont être réalisés et financés par le SDEF. Les travaux vont débuter fin 2023 jusqu'au printemps 2024.
- Gilles ROHOU fait le point sur l'avancée des travaux de construction du Pouldu
- Les agents du service technique procèdent à l'entretien et nettoyage du Cimetière communal au vu de la Toussaint.

Point sur le local commercial – 1 place de l'Eglise

Monsieur le Maire informe des 2 devis reçu en Mairie pour le nettoyage et désinfection du local commercial.

La Société AXOL Nettoyage est retenue pour réaliser ces travaux pour un montant de 1840€ HT.

Au vu de la non restitution des clés du Commerce, la Société QUEINNEC va procéder au remplacement des serrures sur l'ensemble du bâtiment.

4- Point sur le Lotissement du Moulin,

Monsieur le Maire fait le point sur les travaux au Lotissement du Moulin avec l'aménagement provisoire réalisé par CHOPIN ainsi que la réalisation de murets aux entrées de chaque lot.

Actuellement, 8 lots sont réservés sur les 14 lots disponibles. L'installation de panneaux aux abords du bourg, permettent d'informer au mieux des administrés.

5- SDEF : Eclairage extérieur du Pouldu- Programme de travaux 2023

Monsieur le Maire présente au Conseil Municipal le projet suivant : Extension de l'éclairage public de la Salle polyvalente du Pouldu. Dans le cadre de la réalisation des travaux, une convention doit être signée entre le SDEF et la commune de PLOUGOURVEST afin de fixer le montant du fond de concours qui sera versé par la commune au SDEF.

L'estimation des dépenses se monte à 10 000€ HT avec un financement de 1 875€ par la SDEF. Le reste sera à la charge de la commune soit 8 125€.

Après en avoir délibéré, les membres du Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents, acceptent le projet de réalisation des travaux et le plan de financement proposé par le Maire.

6- Désignation d'un référent déontologue des élus,

Dès le 1^{er} juin 2023, tout élu local peut consulter un référent déontologue, chargé de lui apporter tout conseil utile au respect des principes déontologiques consacrés par la Charte de l'élu local.

Le décret prévoit certaines incompatibilités, qui s'appliquent au référent déontologue. Il ne doit pas :

- exercer au sein des collectivités auprès desquelles il est désigné, aucun mandat d'élu local depuis au moins trois ans,
- être agent de ces collectivités,
- se trouver en situation de conflit d'intérêt avec celles-ci.

Madame Corinne HERVE, titulaire d'un DESS en droit public, figure sur la liste de l'Association Nationale des Maires et Présidents d'intercommunalité de France identifiant des personnes qualifiées pour exercer la mission de référent déontologue auprès des élus.

Suite à l'exposé de Monsieur le Maire, les membres du conseil municipal à l'unanimité des membres présent, décident de désigner Madame Corinne HERVE en qualité de référente déontologue des élus de la commune jusqu'au prochain renouvellement général du Conseil municipal.

Le montant de l'indemnité de vacation due au référent déontologue s'élève à 80€ TTC par dossier. Les frais de transport et d'hébergement rendus nécessaires pour l'exécution de la mission de référent déontologue lui seront remboursés.

7- Point sur le transfert de la compétence de police de la publicité,

La Loi du 22 août 2021 impose le transfert de la compétence de police de la publicité à l'EPCI au 1^{er} janvier 2024. Néanmoins, un délai de 6 mois a été autorisé pour mettre en place ce transfert et permettre aux communes de s'exprimer sur le sujet. Durant ce délai, la compétence reviendra aux communes. Une convention sera mise en place avec la CCPL pour définir les modalités de ce transfert.

8- Transfert de compétences « eaux et assainissement » à la CCPL au 1er janvier 2024 : Décision modificative 1 sur le Budget Assainissement,

Vu la non-réalisation de travaux sur les stations d'assainissement existants prévus sur l'année 2023, Monsieur le Maire expose aux membres du Conseil Municipal, la situation budgétaire du Budget annexe Assainissement et propose de transférer 15 000 € du compte 61523 « Réseaux » au compte 672 « Reversement excédent à la collectivité rattachée ».

Les membres du conseil municipal, décident à l'unanimité, d'adopter cette décision modificative telle que présentée sur le budget « Assainissement » et décident de reverser à titre exceptionnel un montant de **15 000 €** sur le budget primitif 2023 de la commune.

8 ♦ Ressources Humaines :

- Point sur le personnel communal,
- Autorisation de recruter un agent contractuel pour remplacer un agent momentanément absent,

Point sur le contrat groupe du CDG29 : Prévoyance complémentaire (Relyens),

Point sur le contrat groupe du CDG29 : Protection sociale complémentaire Santé (MNT),

Un point est effectué sur le personnel communal avec la présence d'une stagiaire durant 1 mois à la mairie.

Au vu de la non reconduction de la disponibilité de Maryne GUILLOU sur le poste d'agent d'accueil à l'agence postale, Monsieur le Maire décide de la radier des cartes à compter du 1^{er} novembre 2023. Christelle DANTEC actuellement en CDD sur ce poste d'accueil à l'agence postale ainsi que le ménage des bâtiments communaux, sera nommé sur ce poste au 1^{er} janvier 2024 pour un total de 22h30/semaine.

Emmanuel PICART sera également nommé sur son poste d'agent polyvalent au service technique à compter du 1^{er} janvier 2024. Une saisine au CST du CDG29 a été faite pour modifier ainsi le tableau des emplois, inchangé depuis 2013.

Monsieur le Maire expose au Conseil Municipal, la nécessité d'avoir une délibération permettant de recruter un contractuel afin de remplacer momentanément un agent absent. Accord unanime des membres du Conseil.

Monsieur le Maire informe également, d'une nouvelle hausse de cotisation de la prévoyance complémentaire à compter du 01 janvier 2024 de 12%, et qui sera à la charge des agents communaux. Au vu de la dernière année de contrat avec Relyens (ex Sofaxis) sur le contrat groupe de prévoyance complémentaire, les élus décident de ne pas revoir le montant de la participation communale.

Monsieur le Maire informe de l'obligation des communes à proposer une protection complémentaire Santé (mutuelle) à compter de 2026 aux agents communaux. Le CDG29 propose à compter du 1^{er} janvier 2024, un nouveau contrat groupe avec la MNT. N'ayant pas d'informations sur les conditions et garanties d'assurance de ce prestataire, les membres du Conseil Municipal décident de ne pas se prononcer, pour le moment, sur la mise en place d'une protection complémentaire santé pour les agents communaux.

9- Téléphonie : mise en place du numérique dans l'ensemble des bâtiments communaux (suppression de l'analogie),

Suite à la suppression de l'analogie sur le territoire, il s'avère nécessaire de modifier les installations téléphoniques et Internet sur l'ensemble des bâtiments communaux.

Suite à l'audit réalisé pour le passage de l'analogie vers l'IP sur les bâtiments communaux et à l'exposé de Monsieur le Maire, les membres du Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents, décident de retenir la proposition de la Société HEXATEL de Brest (29) pour la mise en place de l'ensemble des bâtiments en IP (Internet) et la location des téléphones sur l'ensemble du site pour une durée de 60 mois.

Ce contrat permettra de regrouper en une seule facture l'ensemble des frais de communication téléphonique et internet des bâtiments communaux.

10- Fonds vert : mise aux normes de l'éclairage et chauffage à la Mairie,

L'Etat a annoncé la mise en place d'un « fonds vert » pour les collectivités, dédié à des investissements en matière de lutte contre le changement climatique. Suite à la volonté de la municipalité de devenir acteur de la transition écologique en renforçant la performance environnementale des bâtiments communaux, les membres du Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents, décident de solliciter la subvention « Fonds vert » pour réaliser des travaux de refonte de l'éclairage et de chauffage de la mairie. Grâce au soutien du Fonds vert, la réhabilitation de l'éclairage et du chauffage électrique va permettre de diminuer considérablement les dépenses en énergie.

11- Résultat de la consultation d'entreprise pour l'aménagement des abords du Pouldu,

Suite à l'avis d'appel public à concurrence lancé selon la procédure adaptée, Suite à la remise des plis et à l'analyse des offres par le Cabinet ING CONCEPT, maître d'œuvre de l'opération, les membres du conseil municipal, à l'unanimité des membres présents, décident de retenir les offres des entreprises économiquement les mieux disantes tels que présenté :

Lot	Entreprise	Montant HT
N°1- Terrassement – Voirie- Réseaux divers	EUROVIA- Morlaix	129 514€
N°2- Aménagement paysager	JO SIMON de Ploudaniel	32 274€
TOTAL GENERAL HT		161 788€

12- Travaux d'assainissement à la salle du Pouldu : installation d'un Filtre à sable,

Suite à l'étude de sol réalisée par le bureau d'études GEO² CONCEPT et à la validation du SPANC sur la conception des travaux d'assainissement sur la salle intergénérationnelle du Pouldu, Monsieur le Maire expose à l'assemblée, la nécessité d'installer un filtre à sable pour la salle intergénérationnelle du Pouldu et présente les différentes offres.

Après en avoir délibéré, les membres du Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents, décident de retenir l'offre de la Société LOUSSOT TP de Plouvorn pour réaliser les travaux d'assainissement de la salle du Pouldu à travers la mise en place d'un filtre à sable pour un montant de 7 771€ HT.

13- Mise en place d'une Boîte à livres près de la bibliothèque Espace Hervé Loaëc,

A la demande d'une administrée, Madame QUELENNEC Marie-Françoise présente aux membres du Conseil, l'installation d'une boîte à livres à l'entrée de l'espace Hervé Loaëc, près de la Bibliothèque.

Le principe de la boîte à livres est basé sur l'échange et la gratuité : son livre terminé, le lecteur l'apporte dans la boîte et en échange, il en prend un autre. C'est également une alternative écologique de faire circuler des ouvrages utilisés.

Les agents du service technique vont confectionner et installer cette boîte à livres pour fin d'année.

14- Projet d'équipement de loisirs,

Monsieur le Maire expose aux membres du Conseil, la possibilité d'installer une aire de jeux - rue du Stade- près du Pôle enfance jeunesse. Le projet d'un pump track est mis en avant. C'est une piste en boucle, constituée de bosses et de virages relevés, qui peut être utilisée avec différents équipements sportifs, dont les VTT, les BMX...

Suite à l'exposé de Monsieur le Maire et après en avoir délibéré, les membres du Conseil Municipal émettent un avis favorable au projet d'installation d'un pump track et décident de solliciter l'Agence Nationale des Sports ainsi que le Conseil Département du Finistère pour l'obtention de subventions.

15- CCPL : rapport d'activités 2022,

Comme chaque année, Le président l'EPCI adresse au maire de chaque commune membre, un rapport retraçant l'activité de l'établissement, accompagné du compte administratif arrêté par l'organe délibérant de l'établissement.

Suite à l'exposé de Monsieur le Maire, après en avoir délibéré, les membres du Conseil Municipal, à l'unanimité, prennent acte de la communication du rapport d'activité de la CCPL pour l'exercice 2022.

16- SDEF : rapport d'activités 2022,

Les membres du Conseil Municipal, à l'unanimité, prennent acte de la communication du rapport d'activité du SDEF pour l'exercice 2022.

17- Motion de soutien aux EHPAD Publics,

Face aux difficultés financières grandissantes des EHPAD publics, les membres du Conseil, à l'unanimité, soutiennent les élus responsables des EHPAD et adoptent une motion de soutien pour la prise en charge de la dépendance, le soin et l'accompagnement de nos anciens.

L'ordre du jour étant épuisé, la Séance est levée à 19h40.

Secrétaire de Séance
Yolande PRIGENT

Remarques

NEANT

Signatures



Monsieur le Maire
Jean JEZEQUEL

Remarques

NEANT

Signatures

